

Règlement au cours de boxe enfants

1/ **L'enfant arrive à l'heure** afin de ne pas perturber les autres et pouvoir commencer avec l'échauffement, indispensable à toute activité physique.

Un retard exceptionnel de 10mn maxi est toléré. Après cela, l'enfant ne pourra être accepté dans le cours.

2/ **L'enfant a une tenue adéquate** : pantalon de sport ou short long (couleur neutre), t-shirt non ample, chaussures dédiées à la salle et qui ne vont pas dehors, n'amenant ainsi pas de terre ou poussière sur son partenaire ou dans la salle ; pas de capuche, dangereuse, pas de bijoux, qui risquent de se casser ou blesser l'enfant.

3/ **Ne pas amener d'objet précieux** ou d'argent ou le donner en main propre au professeur ; c'est le professeur lui-même qui rend les objets.

4/ **Toute violence physique ou verbale sont interdites**, que ce soit envers le professeur ou les élèves. L'enfant peut être réprimandé ou, en cas de sanction répétée, être exclu du cours. Les parents sont alors prévenus.

5/ **En cas d'indélicatesse** tel le vol d'un camarade, de sanction répétée, l'enfant peut être exclu définitivement du cours. Il ne sera alors pas remboursé sur le reste de l'année.

6/ **L'enfant ne sort pas seul du** cours sans avoir la permission des parents : une décharge signé du ou des parents doit être déposée afin qu'il rentre seul.

Signature des Parents précédée de la mention « lu et approuvé »